

LES ANCIENNES CURES DE L'ABBAYE DU PARC

L'Ordre de Prémontré occupa-t-il, dès le début de sa fondation, certaines églises dont les religieux prirent le ministère paroissial ? — Saint Norbert, le fondateur, eut-il en vue la réforme des abus nombreux existant dans le clergé, en substituant ses religieux à ceux qui administraient les paroisses ? — Nous nous posons ces questions, sans avoir la prétention d'y répondre ; malgré tout ce que l'on a écrit sur ce sujet, nous croyons qu'elles ne sont pas définitivement résolues. Aubert Le Mire affirme que, lors de son séjour à Anvers, Saint-Norbert accepta pour ses religieux le soin de l'église paroissiale de Saint-Michel : "*Imo ipsam Parochialem Ecclesiam S. Michaëlis administrandam commiserunt, veluti publicis litteris ab Hildolfo, Praeposito Antverpiensi, salutis anno 1124 datis legere est* ¹⁾". — R a y m a e k e r s dit aussi : "Dès l'origine de l'Ordre, ... en quelques endroits, entre autres à Anvers, les Prémontrés se dévouèrent aux fonctions pastorales du vivant même de Saint Norbert" ²⁾. Charles-Louis Hugo, dans sa vie de Saint-Norbert, dit expressément que le fondateur de l'Ordre, devenu archevêque de Magdebourg, plaça ses religieux de l'Ordre de Prémontré dans six paroisses de sa ville épiscopale et dans quatorze paroisses à la campagne ³⁾. Le cardinal Jacques de Vitry, mort en 1240 ou 1244, disait en parlant des Prémontrés : "*Parochiales ecclesias et animarum saecularium curas in propriis personis suscipiunt*" ⁴⁾.

Pour ce qui regarde les abbayes de Belgique, nous pourrions citer la bulle d'Honorius III, datée de 1220. Le Pape défend aux évêques d'empêcher les abbés de rappeler à l'abbaye leurs religieux qui ont le soin des paroisses, quand ceux-ci sont jugés coupables

1) *Ordinis Praemonstratensis Chronicon*, p. 29 et 30. Cologne, 1613.

2) *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*, p. 17. Louvain, 1858.

3) Edition latine de 1742, livre IV, n° 13.

4) J. Le Paige, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*, p. 2. Paris, 1633.

ou peu aptes au ministère paroissial ⁵⁾ : " Abbas Praemonstratensis ac alii abbates Ordinis sui, coram nobis exponere curaverunt, quod cum canonici ejusdem Ordinis commorantes in parochialibus ecclesiis, ad ipsos spectantibus, aliquo casu delinquant, ita quod expediret, eos ad claustrum suum, recepturos disciplinam Ordinis, revocari : quidam vestrum indignum favorem impendentes eisdem, ipsos retinere conantur in locis in quibus nequeunt absque scandalo et ecclesiarum ipsarum dispendio, commorari "... Alexandre IV, dans une bulle datée de 1256, et Nicolas IV, en 1289, parlèrent dans le même sens. Ces documents supposent que depuis longtemps les Prémontrés desservaient les cures dont ils avaient le patronat. L'évêque de Cambrai, en 1259, reconnaît aux religieux de Parc le droit d'administrer l'église de Tervueren, et le pape Clément IV, dans une bulle de 1265, ratifie ces droits.

Nous pourrions multiplier les citations dans cet ordre d'idées, mais notre but n'est ni de défendre une thèse, ni même de préconiser ce genre de ministère paroissial, pour les religieux prémontrés. On ne peut que louer le grand zèle qu'ils ont exercé dans les paroisses, mais que d'hommes, qui ont passé modestement leur vie à faire le bien, auraient brillé avec éclat, dans un autre *champ d'action*.

L'abbaye du Parc possédait au moment de la suppression, à la Révolution française, 16 cures dont elle avait le patronat, sans compter les prévôtés, la cure séculière de Hamme-Mille, ni les chapellenies comme celle de Tervueren.

Trois de ces cures relevaient de l'Ile-Duc (Gempe) ; mais, en 1487, lors du transfert des biens de Gempe à l'Abbaye du Parc, avec la confirmation de Sixte IV, la collation de ces cures revint à l'Abbaye ⁶⁾.

De ce qu'une paroisse relevait de l'abbaye, il ne s'en suivait pas toujours qu'elle fut administrée par un religieux. Sans doute c'était la plupart du temps le cas ; mais il arriva aussi que les abbés y laissèrent des prêtres séculiers, au commencement, quand le patro-

5) Libert de Pape, *Summaria chronologia insignis ecclesiae Parcensis*, p. 78. Louvain, 1662. Cette bulle est adressée aux évêques qui ont des cures de prémontrés dans leur diocèse.

6) Ce couvent de religieuses norbertines fut fondé en 1219 à Pellenberg, et fut transféré à Gempe, sur le territoire de Winghe-Saint-Georges en 1230. Dès 1250, à part encore un religieux de Saint-Michel d'Anvers, ce fut l'abbaye du Parc qui y nomma les prévôts, et les cures, relevant du monastère de l'Ile-Duc, furent occupées régulièrement par des religieux de Parc.

nat leur était concédé, ou même dans la suite, soit qu'il y eût pénurie de religieux pour occuper les cures, soit à l'époque de la terreur, lors des troubles qui bouleversèrent notre région, dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

C'est peut-être par ce fait de la présence de prêtres séculiers dans les cures relevant de l'abbaye, que l'on peut expliquer les vides qui se trouvent ça et là dans les listes les plus anciennes des desservants des cures ; ces listes n'ayant pas été complétées jusqu'à ce jour, celui qui ferait l'histoire de chacune des paroisses, pourrait essayer de retrouver les noms manquants.

Nous soulignons la grande préoccupation qu'avaient les abbés de préposer aux paroisses des religieux instruits et pieux.

Plusieurs avaient obtenu des grades académiques à l'Université, d'autres avaient occupé des charges importantes à l'abbaye, où y étaient rappelés pour remplir ces charges ; quelques-uns furent promus, de curés qu'ils étaient, à la dignité abbatiale ⁷⁾.

Ce souci de donner aux fidèles le pasteur qui leur convenait, et qui pouvait y faire le plus de bien, explique les changements qui se faisaient et aussi les rappels de l'un ou l'autre religieux à l'abbaye.

Notre étude, devant rester dans les cadres restreints d'un article, sera nécessairement incomplète ; il préparera le chemin à celui qui voudrait faire l'histoire de chaque cure en particulier. Il serait intéressant de faire le relevé de toutes les fondations dans les paroisses respectives, il semble même que les donations faites à l'abbaye, furent une occasion d'y acquérir le patronat, ou même d'établir une église, de provoquer ainsi des agglomérations et d'y créer des paroisses nouvelles.

Nous suivrons, dans notre énumération des paroisses de Parc, l'ordre alphabétique, c'est cet ordre que suivit Libert de Pape, abbé de Parc, dans son : *Catalogus fratrum religiosorum conventus Par-chensis a condito monasterio ad annum 1669, renovatus et emendatus per Rdm. Admod. : D. Libertum de Pape, Abbatem.*

ARCHENNES : — (Erkenna, Archania), dans les évêchés de Liège et de Malines, doyennés de Louvain, de Jodoigne et actuellement de Wavre, à 17 kilomètres de Louvain, vers le Sud. En 1226, Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, approuva la donation de la plus grande partie des dîmes de la paroisse d'Archennes, faite à

7) Les catalogues portent les noms de certains religieux qui furent délégués par les abbés pour faire en leur nom la visite des cures. L. de Pape, l. c., passim.

notre abbaye par la mère de Gossuin de Gossoncourt et ratifiée par lui ¹⁾. Ce ne fut cependant qu'en 1257, que l'abbaye eut le droit de patronat. Il fut conféré par le chevalier Henri d'Archennes qui donna, du consentement de ses héritiers et de son frère Godefroid de Saint-Pierre à Louvain, le patronat de l'église d'Archennes à l'abbaye du Parc. L'évêque de Liège, Henri, confirma cette donation en décembre 1257. Francon de Varent est mentionné comme curé en 1268. Arnoul de Wesemale, abbé de Parc de 1342 à 1346, fut curé à Archennes ; il était là en 1320 ; il y était encore en 1339. Arnold de Hérent, curé en 1375, fut en même temps doyen du district de Jodoigne. 27 curés sont mentionnés dans le catalogue de Libert de Pape continué plus tard jusqu'en 1745 ; le dernier curé de cette série, Albert Vranx, occupa la paroisse pendant 61 ans, il mourut l'âge de 92 ans, le 7 juillet 1745.

CELLE. — (Celles, Pont-à-Celles), a appartenu successivement aux évêchés de Liège et de Tournai. Cette paroisse est située entre Charleroi et Nivelles et relève actuellement du doyenné de Seneffe.

Déjà en 1161 l'abbaye du Parc avait été mise en possession du patronat de l'église de Celle, avec les dîmes et autres dépendances, par la pieuse libéralité du duc de Lotharingie, Godefroid III, et de Francon, seigneur d'Arquennes et châtelain de Bruxelles ²⁾.

Les chanoines prémontrés de Parc prirent définitivement possession de l'église de Pont-à-Celle en 1178. A partir de cette date, trois ou quatre religieux habitèrent constamment la cure ³⁾. La donation de l'église de Celle avec sa dotation et ses dîmes est mentionnée dans la bulle d'Alexandre III de 1179. La liste des curés est restée incomplète ; on remarque parmi les titulaires Ambrosius de Angelis, qui, en 1514, devint coadjuteur de l'abbé Arnould Wijten et en 1515 devint abbé de Parc et vicaire général de la Circarie du Brabant. Dans la liste des 25 curés de Libert-de-Pape, on compte 3 bacheliers et 2 licenciés. Le dernier curé de l'abbaye du Parc fut François Billeman, qui mourut le 11 octobre 1832.

Les religieux firent fleurir la dévotion au très S. Sacrement et

1) M. de Troostenberg, *Documents relatifs à l'histoire d'Archennes*, dans la *Bibliothèque Norbertine*, 1903, p. 18 et sv.

2) F. J. Raymaekers, *I. c.*, p. 18 ; L. de Pape, *Descriptio chronologica abbatiae Parcensis*. Ms. ; *Notice sur la statue miraculeuse et le culte de N. de Celle*. Manage, 1900.

3) Celle fut la première cure administrée personnellement par les chanoines de Parc. Elle fut incorporée à l'abbaye en 1178 par Amelric, archidiacre de Liège.

ARCHIVES
de l'ASSEMBLEE
du PASC



Sceau pendant du Duc Godefroid.

à la Sainte-Vierge ; de nombreux pèlerins se rendaient à N. D. de Celle, Consolatrice des affligés. Ce concours de pieux visiteurs existait déjà au XIV^e siècle.

CORBEEK-LOO. — (Corbeek-over-Loo), fit partie des évêchés de Liège et de Malines, et des doyennés de Louvain et actuellement de Bierbeek, à 5 kilomètres de Louvain vers l'Est. L'abbé Th. van Tuldel acquit le patronat, en 1481, des Bénédictins de Saint-Trond, moyennant une pension annuelle. Le pape Jules II l'incorpora définitivement à l'abbaye du Parc en 1503, sous l'abbatiate d'Arnold Wijten, avec ce privilège spécial que l'abbé de Parc pouvait nommer le desservant de la paroisse, sans le consentement de l'évêque ⁴⁾.

Les desservants de la paroisse de Corbeek-Loo ont habité longtemps à l'abbaye ; ainsi voyons nous plusieurs d'entre eux occuper en même temps la charge de prieur, de cellerier, ou de proviseur. Ferdinand de Loyers, S. Th. L., curé à Corbeek-Loo en 1753, fut élu abbé de Parc en 1756.

Dans la liste de Libert de Pape, continuée jusqu'en 1721, on compte 29 curés dont 7 bacheliers et un licencié. L'abbé Paul de Bruyn bâtit l'église en 1715 et l'abbé de Loyers le presbytère.

CORTRYCK-DUTZEL. — (Cortelke, quarta capella), au N.-E. de Louvain, successivement dans les évêchés de Liège et de Malines, dans les doyennés de Louvain et actuellement de Lubbeek. Henri, sire de Boutersem, céda, en 1236, le droit de patronat au monastère de l'Ile-Duc à Gempe. Cette donation fut approuvée, en 1252, par l'évêque de Liège et confirmée, en 1255, par le Pape Innocent IV. Ce ne fut qu'en 1420 que l'abbaye du Parc y envoya ses religieux, la collation de la cure revint définitivement à l'abbé de Parc, en 1487, après l'arrangement du Pape Sixte IV, relativement aux biens et aux privilèges du monastère de l'Ile-Duc.

La liste de Libert de Pape continuée, renferme 25 noms de curés jusqu'en 1721, mais il y eut des intervalles, en autres de 1585 à 1603 ; pendant ce temps les religieux n'occupèrent pas la cure, la paroisse fut alors desservie par le curé de Rhode-Saint-Pierre. En 1690, Paul de Bruyn devint curé à Cortryck-Dutzel ; la même année il fut nommé prieur de Gempe et de là devint coadjuteur et ensuite abbé de Parc. Parmi les curés on cite 5 bacheliers.

4) J. E. Jansen, *De aloude abdij van 't Park*, p. 66. Anvers, 1904 ; F. J. Raymaekers, o. c., p. 50.

HAECHT. — (quarta capella), entre Louvain et Malines, dans les diocèses de Liège, puis de Malines ⁵⁾ appartenait auparavant au doyenné de Louvain, est devenu une résidence décanale. Ce fut d'abord une chapellenie dépendant de Werchter, qui fut donnée aux religieux de Parc, avec l'église-mère, en 1225, par le Duc Henri de Brabant ; cinq ans plus tard les religieux en prirent possession, mais ce n'est qu'en 1232 que la paroisse fut définitivement érigée et séparée de Werchter. Le pape Grégoire IX approuva, en 1233, ces dispositions, et le premier desservant fut Henri de Bruxelles qui était déjà abbé de Parc depuis 1226. Sans doute ce ne fut qu'une prise de possession. En 1266, Arnould, seigneur de Rotselaer, céda à l'abbaye tout droit qu'il avait sur le bénéfice de l'autel des Ames du Purgatoire dans cette chapelle. Vers 1286, Allard de Tervueren bâtit l'église paroissiale. La dévotion à Saint Quirin, qui avait son autel dans l'église, remonte à une époque très reculée ; son culte existait déjà au XVI^e siècle. La liste de Libert de Pape continuée jusqu'en 1756, cite 34 noms de curés, parmi lesquels 6 bacheliers et 2 licenciés. Guillaume de Lubbeek, qui fut curé en 1280, fut élevé à la dignité abbatiale à Parc en 1289. Le dernier curé prémontré fut Balthazar van de Weyer ; il fut d'abord vicaire à Haecht ; il mourut le 16 mai 1840. La cure actuelle date de 1799.

HEVERLE. — (près de Louvain), dans les diocèses de Liège, puis de Malines, dans le doyenné de Louvain, sert actuellement de résidence au titulaire du doyenné de Louvain, Ile district. Depuis la fondation, l'abbaye possédait des biens à Héverlé, qui se sont accrus dans la suite ; elle en percevait les dîmes. Le patronat de l'église a longtemps appartenu à l'écolier de la Collégiale de Saint-Barthélemy à Liège. La cure fut desservie par les religieux de Parc sous l'abbatiat de Ferdinand de Loyers (1756-1762) ; c'est lui qui fit construire le presbytère. Bernard Bossaert, S. Th. B., fut le premier curé. Les religieux étaient en possession de la chapelle de Vaelbeek depuis 1219, Gossuin, sire d'Héverlé, l'avait dotée de 8 1/2 bonniers de terres, pour y faire célébrer à jamais le service divin ⁷⁾.

JESUS-EYCK. — (Notre-Dame-au-Bois), au Sud-Est de Bruxel-

5) Nous n'indiquons que les plus récentes dépendances, car anciennement ces cures relevaient de Cambrai, puis de Tournai. Cfr. J. B. van den Bruel, *Beschrijf der dorpen van het kanton Haecht*. Louvain, 1861.

6) La place de vicaire à Haecht fut érigée en 1609.

7) *Cartularium Parchense* ; F. J. Raymaekers, o. c., p. 20.

les, sur la route de Bruxelles à Wavre, dans le diocèse de Malines, appartenait auparavant au doyenné de Bruxelles ; actuellement la paroisse relève du doyenné d'Isque. Une première chapelle fut érigée à l'orée de la forêt de Soignes en 1642 par l'abbé Masius, en l'honneur d'une statue miraculeuse de la Ste Vierge. Le 20 avril 1650, l'archiduc Léopold posa la première pierre d'une nouvelle chapelle en présence de l'abbé du Parc, Libert de Pape. Les religieux qui la desservaient portaient le nom de recteurs ; plusieurs étaient des gradés de l'Université ; ils continuèrent à porter ce nom, même après l'érection de la paroisse vers 1700 ⁸⁾. Il y a eu jusqu'à ce jour 28 recteurs et curés prémontrés de l'abbaye du Parc, parmi lesquels 6 bacheliers et 4 licenciés. Mr. le chanoine Hoefnagels, qui occupe actuellement la cure a remis sur pied le pèlerinage, qui est un des plus importants du pays. Il a obtenu le couronnement de la statue miraculeuse, cérémonie qui eut lieu le 1 juin 1924, présidée par son Eminence le Cardinal Mercier ; de nombreuses autorités religieuses et civiles étaient présentes à ces solennités. Mr. Hoefnagels ayant arrangé son église avec bon goût, y a placé des vitraux artistiques, qui furent bénis par le cardinal de Malines, Van Roey, en 1927, en présence de Sa Majesté la Reine et de la Princesse Marie-José.

LUBBEEK. — (Libbeke), dans les diocèses de Liège, puis de Malines, appartenait jadis au doyenné de Louvain, actuellement siège d'un décanat, à 9 kilomètres de Louvain, sur la route de Diest. Dans la bulle d'Alexandre III, en 1179, il est fait mention de l'église de Saint-Martin à Lubbeek, comme appartenant aux chanoines de Parc ⁹⁾. L'abbé Sébastien (1192-1212) fit valoir ses droits sur le patronat de l'église de Lubbeek, dont la cure avait été confiée par lui, à un ecclésiastique nommé Sigerus. Il semble que l'abbaye ait eu l'église avec sa dot et ses dîmes avant d'avoir le patronat ; celui-ci ne fut vraisemblablement acquis définitivement qu'en 1230. Le pape Grégoire IX approuva, en 1233, les possessions ainsi que le patronat de cette église. L'abbaye y bâtit une grande chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge en 1341 ; c'est encore de nos jours un lieu de pèlerinage. Siger de Vinckenbosch devint curé à Lubbeek en 1301 et fut élu abbé de Parc en 1306. En 1487 Jean Boyen fut nommé curé de Lubbeek ; en 1491, il retourna à l'abbaye pour occu-

8) L. Hoefnagels, *Notre-Dame-au-Bois*. Bruxelles, 1924. Cette notice nous renseigne suffisamment sur l'histoire de ce sanctuaire.

9) *Cartularium Parcense* ; Raymaekers, o. c., p. 19.

per la place de prieur, et en 1494, il redevint curé de Lubbeek et doyen du district.

En 1630 Jean Masius devint curé à Lubbeek, et en 1635 il fut élevé à la dignité abbatiale.

Jusqu'en 1730, les catalogues portent 35 noms de curés prémontrés, parmi ceux-ci on compte 2 bacheliers et 5 licenciés.

NIEUWRODE. — (Nurode — Rhodium novum, quarta capella), dans les diocèses de Liège puis de Malines, doyenné de Louvain, actuellement d'Aerschot, au N.-E. de Louvain.

Le droit de patronat fut cédé en 1230 au monastère de l'Ile-Duc, à Gempe, par un ecclésiastique du nom de Godefroid. En 1239, Henri II transmet tous les droits qu'il possédait, au même couvent. Les religieux de Parc ne desservirent la paroisse qu'à partir de 1420 ; ce ne fut réellement qu'en 1487, après les nouveaux pouvoirs accordés à l'abbaye, par Sixte IV, que la collation de la cure lui fut définitivement acquise. En 1578, alors que les malheurs s'abatirent sur la patrie et que l'hérésie des iconoclastes voulait pénétrer dans nos contrées, la paroisse de Nieuwrode eut beaucoup à souffrir ; la cure fut abandonnée, et la maison curiale avec ses dépendances fut louée ; des prêtres d'Aerschot, de Louvain, de Tirlemont et de Diest allaient faire le service paroissial pour autant que c'était nécessaire. En 1595, le curé de Rhode-Saint-Pierre alla lui-même administrer la paroisse, mais de 1596 à 1648 ce furent les prêtres séculiers qui firent le service. Les catalogues citent 25 curés dont 3 prêtres séculiers ; l'abbaye du Parc y envoya 2 bacheliers et 2 licenciés.

RHODE-SAINT-PIERRE. — (Sint Peeters Rode — Rhodium Petri), dans les diocèses de Liège, puis de Malines, doyenné de Louvain, actuellement de Lubbeek, au N.-E. de Louvain.

Godefroid III, duc de Brabant, céda, en 1151, du consentement de sa mère et de son fils Iwan, la moitié de la dime et de l'église de Rhode à l'abbaye du Parc ; le pape Alexandre III, en 1179, confirma cette donation, mentionnant dans la bulle l'église de Rhode avec sa dotation et la moitié de la dime. Arnould, chevalier de Rhode, céda à l'abbaye l'autre moitié de la dime, et du patronat de l'église, et Henri, duc de Brabant, approuva, en 1227, la donation du noble chevalier de Rhode. Ces donations furent approuvées par Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, en 1228 ; une bulle de Grégoire IX confirma les possessions en 1233. Une statue de la Vierge

fut en grande vénération, dans la chapelle de Roelsbergh. En 1289, Siger de Vinckenbosch était curé à Rhode-Saint-Pierre ; il fut transféré à Lubbeek en 1301 et fut élu abbé de Parc en 1306. Henri d'Overbeke, de la famille noble de Wespelaer, fut curé de Rhode-Saint-Pierre en 1358 et élu abbé de Parc en 1368. Parmi les 35 curés prémontrés cités dans le catalogue jusqu'en 1719, on compte 10 bacheliers et 2 licenciés.

TERVUEREN. — (Fura Ducis), successivement dans les diocèses de Cambrai et de Malines, dans les doyennés de Bruxelles et d'Isque. Henri I, duc de Brabant donna le patronat de cette église à l'abbaye du Parc en 1227, avec le droit de desservir la paroisse par un de ses religieux, lorsque celle-ci deviendrait vacante. Cette donation fut confirmée par Guïdon, évêque de Cambrai, en 1238, et par Nicolas son successeur en 1259. Le duc donna en même temps aux mêmes religieux deux chapelles qui se trouvaient dans ce bourg, déjà alors, très important ; la chapelle castrale de Saint-Hubert, et la chapelle de St. Jean Baptiste dans la partie supérieure du bourg. Le duc mit comme condition à la donation de ces deux chapelles et des revenus qui y étaient attachés, que 3 chanoines de Parc y célébreraient la messe, tous les jours. L'évêque de Cambrai, Nicolas de Fontaines, confirma ces fondations en 1266 ; il avait concédé dès 1259 à l'abbé Alard de Tervueren, le privilège de faire desservir ces oratoires par ses religieux. Clemens IV en 1265 ratifia et sanctionna la donation du Duc de Brabant ¹⁰⁾.

La liste des curés de Tervueren porte jusqu'en 1707, 33 noms, dont 4 bacheliers et 1 licencié. 30 noms seulement de religieux sont cités pour ceux qui desservirent les chapelles ; le relevé est loin d'être complet. On compte parmi ces 30 religieux 6 bacheliers. Alexandre Sloomans fut chapelain à Tervueren avant d'être élu abbé de Parc en 1730, en passant d'abord par la prévôté d'Oosterhout.

TREMELOO. — (Capella ten eynde S. Barbare), dans les diocèses de Liège, puis de Malines, les doyennés de Louvain et de Haecht, était une dépendance de Werchter. Tremeloo fut détaché de Werchter, au point de vue civil, en 1837. L'abbaye du Parc acquit en 1556 des biens appartenant à l'abbaye de Middelbourg du même Ordre ; on y construisit une grande chapelle dédiée à Saint-Ghislain,

10) L. de Pape, o. c., p. 93.

et un vicaire résident y faisait les offices les dimanches et jours de fête. Il y avait aussi au hameau qu'on appelait La Croix (Het Kruis) une chapelle dédiée à la Vierge et qui renfermait une statue miraculeuse. Une troisième chapelle au hameau de Ninde était élevée en l'honneur de Sainte Barbe ; elle fut bâtie par le prélat Henri de Redinghen (1332-1339) en action de grâces pour un bienfait reçu. Cette chapelle fut desservie par un religieux, pendant les 3 mois d'hiver, les inondations ne permettant pas aux habitants d'aller à Saint-Ghislain, au hameau de Veldonck.

Simon Wouters, prélat de Parc, bâtit une grande église en 1781, avec les matériaux des trois chapelles. Elle renferme deux belles statues de S. Augustin et de S. Norbert, provenant de l'ancienne abbatale de Tongerlo. Pierre Vounck, S. Th. B., remplissait les fonctions de vicaire à Tremeloo en 1783, mais le premier curé fut Joseph Thiebaut, en 1783 ; il y resta jusqu'à sa mort en 1815 ; il fut remplacé de son vivant par J. B. Scheys, en 1802, qui mourut à l'âge de 90 ans, le 24 mars 1853. Le patronat de l'église fut accordé à l'abbaye du Parc.

WACKERZEEL. — (Wachersele), dans les diocèses de Liège et de Malines, et les doyennés de Louvain et Haecht. Le droit de patronat pour la chapelle de Wackerzeel fut accordé en même temps que celui de l'église-mère de Werchter en 1225. En 1577, la chapelle fut érigée en église paroissiale, à la demande de l'abbé A. Loots, par un acte du cardinal Granvelle, premier archevêque de Malines. L'église primitive incendiée a été rebâtie en 1744 ; elle renferme deux belles toiles de Verhaghen ; le fils du grand peintre y fut le dernier curé prémontré ; la dernière année, il fut en même temps supérieur de la communauté reconstituée de Parc, et mourut à Tremeloo en 1841.

La cure, comme celles d'Héverlé, de Lubbeek, de Corbeek-Loo, fut bâtie en 1765 par le prélat de Loyers. Le premier curé fut Marc de Man, en 1577. Le catalogue de Lib. de Pape, continué jusqu'en 1723, ne porte que 16 noms de desservants, parmi eux 2 bacheliers et 1 licencié.

WERCHTER, dans les diocèses de Liège, puis de Malines, et successivement dans les doyennés de Louvain et Haecht. Henri, duc de Brabant, en 1225, renonça à tous ses droits sur l'église de Werchter et ses dépendances : Haecht et Wackerzeel, en faveur de l'abbaye du Parc ; Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, approuva la donation en 1228. L'archidiacre du Brabant, B. de Vallibus, en

1230, permit à l'abbé du Parc de faire desservir la paroisse de Werchter, avec ses dépendances, par ses propres religieux et de se faire mettre en possession de la dite église d'après les lois canoniques. Henri, dit de Bruxelles, chanoine de Saint-Martin de Laon, et abbé de Parc, en 1226, fut lui-même investi de la cure de Werchter en 1231.

En 1156, le prélat Philippe acquit de l'abbé Mannekinus de Middelbourg, la grande ferme de Veldonc, avec terres, prés, bois, moulin à farine etc. d'une superficie de 80 bonniers ; ainsi les abbés de Parc entrèrent en possession des dîmes de Werchter et de Wackerzeel. Innocent IV approuva toutes ces possessions en 1246. L'église possède une statue miraculeuse de la Vierge ; elle attire beaucoup de pèlerins à la Pentecôte ; elle renfermait aussi des toiles attribuées à des artistes peintres, qui avaient orné l'église de l'abbaye du Parc. Ambrosius Loots fut curé à Werchter en 1562 ; il fut élu Abbé du Parc en 1577. Jusqu'en 1702 on a conservé 34 noms de curés, parmi eux 4 bacheliers et 4 licenciés.

WINGHE- SAINT-GEORGES. — (St. Joris Winghe, quarta capella), dans les diocèses de Liège, puis de Malines, doyennés de Louvain et de Lubbeek. L'église fut cédée, en 1234, à l'Ile-Duc ; en 1247, le prévôt de l'Ile-Duc fut nommé en même temps curé, mais plaça comme desservant Henri de Busco. On ignore les noms des autres curés jusqu'en 1345. En 1578, les malheurs du temps firent que l'on dut quitter la cure jusqu'en 1595 ; celle-ci fut incendiée par la soldatesque.

Le catalogue de Libert de Pape, continué jusqu'en 1719, porte les noms de 37 curés. On trouve parmi eux 10 bacheliers et 6 licenciés. Citons François Wennius (Wennen), qui devint plus tard sous-prieur, maître des novices, puis prieur et mourut à l'abbaye en 1647. Il est l'auteur d'un ouvrage d'ascétisme très apprécié intitulé : *Speculum Religiosorum*.

Nous n'avons pas cité la cure de Parc qui ne fut fondée qu'en 1802, jusqu'à cette époque, l'église de la communauté était exclusivement abbatiale ; toutefois elle était fréquentée par les familiers de l'abbaye et les habitants du hameau qui porta longtemps encore le nom de Vinkenbosch, ce n'est que plus tard qu'il prit le nom de l'abbaye. Nous voyons dès les premiers temps de la fondation, des "propositi". Nous supposons qu'il s'agit là de religieux qui étaient désignés par l'abbé pour s'occuper des fidèles qui fréquentaient l'église abbatiale.

Notre étude est nécessairement incomplète. Nous n'avons cité que les derniers évêchés ou doyennés auxquels ont appartenu les paroisses, et nos renseignements provenant souvent de la même source, nous n'avons pas repris chaque fois ces citations. Nous avons indiqué ces sources, au moins la plupart d'entre elles, au commencement de l'article.

Puisse ce travail donner l'idée de faire une histoire plus détaillée de ces anciennes cures ayant appartenu à l'abbaye du Parc, avec le relevé des dîmes et des fondations que comportaient les donations faites à l'abbaye.

Abbaye du Parc.

Quirin G. NOLS